

# Un manque de profs remplaçants ?

Dans l'Orne, certaines écoles seraient au bord de l'implosion, selon le syndicat Sud Éducation. L'Inspection académique lui répond.

L'Orne compte une dizaine d'enseignants de maternelle et primaire vulnérables, placés en autorisation spéciale d'absence. Auxquels il convient d'ajouter celles et ceux arrêtés à cause du Covid (malades ou cas contact), un chiffre fluctuant (dix personnes, lundi). Sud Éducation s'en inquiète, « **plusieurs écoles se retrouvent à devoir répartir les élèves par manque de remplaçant** ».

Rien d'anormal, répond l'Inspection académique de l'Orne : « **les élèves peuvent être répartis si leur enseignant est absent et que les effectifs de l'école le permettent** », comme cela se pratique hors crise sanitaire. Elle rappelle que l'effectif moyen des classes dans l'Orne est de moins de 20 élèves par classe. « **Les gestes barrière sont respectés, il n'y a pas eu de propagation du virus au sein des écoles.** » L'Orne n'a recensé aucune fermeture d'école publique.

Pour limiter ces classes sans enseignant, Sud Éducation s'insurge que « **des personnels ont été positionnés sur des postes de remplaçants** », abandonnant leurs missions premières d'aide aux élèves à besoins particuliers. « **Il a même été fait appel à des enseignants en retraite** ». Les services de l'Éducation nationale répondent « **qu'à ce jour aucun personnel retraité n'est intervenu** ». Ce qui ne veut pas dire qu'ils n'ont pas été sollicités.

Sud Éducation réclame « **plus d'embauches** ». Les services départementaux de l'Éducation répondent que l'Orne bénéficie d'un « **taux d'encadrement très favorable** ». La baisse démographique (- 2 500 élèves en cinq ans) n'a pas eu d'incidence sur le nombre d'enseignants. « **À la rentrée, il a été demandé de rendre des postes. Afin de ne pas dégrader le service aux usagers et de limiter les fermetures de classe, le choix a été fait de fermer des postes de la brigade de remplacement qui était surcalibrée, au regard du nombre de classes du département** ». L'Inspection académique souligne que ces évolutions ont été examinées « **au sein du comité technique avec les représentants des personnels** ».

